

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 novembre 2023

Sous la Présidence de Monsieur Juan GARCIA, Maire.

**Présents** : Juan GARCIA, Bernard SCHMALFUS, Christian LLORCA, Christiane BENTE, Pierre CHARDAYRE, Clément BENTE, Colette RAOUX, Marie-Françoise MATHEVOT, Christophe ARENE, Gilles SABATIER, Isabelle BONNEAUD.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer. Madame Marie-Françoise MATHEVOT est nommée secrétaire de séance.

### 1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 9 octobre 2023 ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la réunion du 9 octobre 2023.

### 2. Demande de la dotation d'équipements des territoires ruraux 2023 – modification du lieu des travaux ;

Monsieur Le Maire expose :

Le 3 avril 2023 par délibération n°2023-015, la commune a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR pour l'opération réfection de la voirie et mise en sécurité des chemins.

Cette opération est toujours prévue pour les mêmes montants mais le choix de ces travaux se portera non pas chemin de La Petite Motte mais chemin Les Combes et chemin Le Chêne, comme cité sur le tableau :

<b>Opération – réfection de la voirie et mise en sécurité – chemin Les Combes – chemin Le Chêne</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.T.C.</b>
	41 185.00 €	49 422.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 185.00 €</b>	<b>49 422.00 €</b>

<b>Subvention sollicitée</b>		
<b>Etat - DETR</b>	<b>35%</b>	<b>14 414.75 €</b>
Autofinancement	65 %	26 770.25 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>41 185.00 €</b>

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement de l'opération "Investissement - réfection de la voirie et mise en sécurité".
- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR pour l'exercice 2023

### **3. Autorisation de dépenses – bons de Noël 2023 ;**

La commune envisage d'offrir aux personnes de 70 et plus, résidentes à Lamotte-du-Rhône des bons cadeaux.

Ces bons seront valables chez les commerçants participants à l'opération jusqu'au 26 décembre 2023 inclus et ils seront réglés par la commune sur présentation des bons utilisés et de factures.

- Au panier de Manon
- Boucherie « La Cissonière »
- Boulangerie « Lamotte des Pains »
- Restaurant « Les Tourelles »
- Restaurant « L'Escale »

Il sera édité et numérotés des bons de 5 € :

- De 01 à 27

Il sera édité et numérotés des bons de 10 €

- De 01 à 95

Après avis du Trésorier de Vaison La Romaine, il n'est pas nécessaire d'ouvrir une régie.

La dépense a été prévue au Budget Primitif 2023 - chapitre 011

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Le Maire à effectuer la dépense
- Autorise Le Maire à signer les mandats correspondants

### **4. Vente de la parcelle D 780 – Zone artisanale à Monsieur NEDJADI ;**

Monsieur Le Maire fait connaître aux membres de l'Assemblée que la SCI LEWIS 07 représentée par Monsieur NEDJADI José à l'intention de transférer le siège social de son entreprise la zone Artisanale Les Combes sur la parcelle D 780 d'une superficie de 650 m2.

Monsieur Le Maire demande à son Conseil Municipal de l'autoriser à vendre cette parcelle d'une superficie de 650 m2 au prix de 30,00 euros le mètre carré.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité, de trois voix contre et huit pour :

- Décide de vendre une parcelle D 780 d'une superficie de 650 m<sup>2</sup> au prix de 30,00 euros le mètre carré à la zone artisanale Les Combes à la SCI LEWIS 07 représentée par Monsieur NEDJADI José.
- Autorise Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à cette transaction et à signer tous les documents s'y afférents.

## **5. Motion contre la création du « Pôle territorial du Grand Bassin de vie d'Avignon »**

Monsieur Le Maire expose :

Le 2 octobre 2023, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) se réunissait à Avignon, dans un amphithéâtre de la Préfecture de Vaucluse.

A l'occasion de cette réunion, qui se déroulait dans le plus grand secret, une trentaine d'élus, Maires pour la plupart, ont eu à débattre de la création d'un « Pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon ». Un projet qui concerne 6 EPCI de Vaucluse et, indirectement, les 563 000 habitants du département de Vaucluse, mais également 10 000 habitants du Gard, qui serait inclus dans une « superstructure » qui irait ainsi de Carpentras au Pont du Gard, en passant par Cavaillon, Sorgues ou encore Vaison La Romaine.

Contrairement à ce que les initiateurs de ce projet n'ont eu de cesse de répéter, ce pôle territorial est en fait une préfiguration d'une métropole à l'échelle du Vaucluse, à l'image de la métropole d'Aix-Marseille.

Cette métropole qui ne dit pas son nom, serait chargée « d'animer une réflexion stratégique sur les questions liées à l'aménagement du territoire, aux mobilités, au risque inondation et à la gestion des déchets ». Autant de compétences qui sont déjà gérées par les communes ou les intercommunalités. Pourquoi, alors, confier à une métropole des compétences déjà gérées par d'autres collectivités ?

Cette décision prise sans concertation des Vauclusiens constitue une faute à plusieurs égards.

D'abord, à l'heure où nombre de nos concitoyens demandent une simplification du millefeuille administratif, la création d'une telle « superstructure » ne ferait qu'ajouter de la complexité à la situation.

Ensuite, cette métropole éloignerait encore les citoyens des élus, en centralisant les décisions quand nous savons que la proximité est la clé de l'efficacité.

Enfin, cette décision constitue un déni de démocratie alors que nous avons besoin de restaurer la confiance entre les citoyens et les élus. Ce projet, qui engage l'avenir de 563 000 Vauclusiens, n'a jamais été inscrit dans aucun programme politique ni débattu publiquement.

Monsieur Le Maire demande à son Conseil Municipal d'adopter la motion contre la création du "Pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon".

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte la motion contre la création du "Pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon".

### Questions diverses :

#### **Dossier Assurance**

À compter du 31 décembre 2023, la MAIF nous assurera plus, elle nous a mis en contact avec la SMACL.

Une proposition d'assurance pour les bâtiments communaux et les véhicules nous a transmise par la SMACL.

Le Maire demande à Clément BENTE d'étudier ce dossier afin de choisir l'option à retenir.

#### **Prime de pouvoir d'achat pour les agents**

Le Maire propose de revaloriser le montant du CIA au lieu d'attribuer une prime de pouvoir d'achat.

#### **Calendriers des pompiers**

Des calendriers ont été déposés à la mairie pour les administrés qui souhaitent les récupérer.

Les pompiers ont commencé leurs tournées depuis le 13 novembre 2023.

#### **Photovoltaïque**

Christian LLORCA a obtenu deux devis pour la pose des panneaux photovoltaïques. Ils seront étudiés en temps voulu.

#### **Château des Barrenques**

Un nouvel arrêté prononçant l'interdiction saisonnière d'accès au public du domaine Les Barrenques a été pris, il a été validé par le Conseil Municipal.

**La séance est clôturée à 19h30**